

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, { Dongrel et Bullier jeune ;
 pl. de la Bourse, : 33, rue
 Vivienne ;
 à Lyon, { chez M. J. Malignon, agent
 de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 4^{or}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction,
 s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 8 novembre 1872.

A la suite des propos tenus par M. Favre dans le déjeuner militaire à la Fère, propos dont nous avons parlé, on s'attendait généralement à la retraite du ministre de la guerre, dont l'autorité morale est compromise aussi bien devant l'armée que devant l'opinion publique. Mais nous vivons dans une si singulière époque, que rien ne doit plus nous étonner. M. de Cisse vient d'envoyer M. le lieutenant colonel Favre en Afrique en lui donnant, dit-on, de l'avancement; nous ne pouvons le croire et donnons cette nouvelle sous toute réserves.

Dix jours à peine après avoir vu leur candidat repoussé par une majorité écrasante, les incorrigibles réactionnaires de la Gironde se sont donné la joie de proclamer, dans un banquet à Bordeaux, leur coupables chimères de restauration monarchique et à menacer le suffrage universel qui ne veut plus d'eux. Nous ne serions point surpris de voir bientôt le gouvernement interpellé par M. Princeteau et autres banqueteurs de Bordeaux, à propos du banquet de Grenoble.

Le général ni mort ni envie, le héros de Champigny, a adressé aux troupes du camp d'Avor un inqualifiable ordre du jour qui représente l'armée comme devant être un instrument entre les mains des gens qui prient, pour exterminer ceux qui ne prient pas. On assure que des interpellations vont être faites au gouvernement à ce sujet.

On commence à parler d'une autre affaire; le ministre des finances doit communiquer à la Chambre l'état de frais occasionnés par la construction des baraquements destinés aux casernement des troupes allemandes, lequel état monte à la somme énorme de vingt-huit millions.

Or, si nous en croyons le *Rappel*, sur ce chiffre, un excès de dépenses de huit millions « serait dû aux agissements du ministère de la guerre, et particulièrement de l'intendance, qui, ayant conservé intacte l'organisation qu'elle avait sous l'empire, a suivi les déplorables errements par lesquels elles s'est toujours signalée jusqu'ici. »

Il serait bien temps, nous l'avons déjà dit et ne cessons de le redire, que l'on introduisit enfin de sérieuses réformes dans tous les services dépendant du ministère de la guerre. Nous avons été vaincus, et nous payons chèrement notre défaite; au moins, profitons des leçons et des enseignements qu'elle porte avec elle.

LETTRE

DU

Citoyen Louis BLANC

Adressée au Directeur du *National*

Mon cher confrère,

Vous êtes de ceux qui, se respectant dans leurs adversaires, ne répondent à des arguments que par des arguments; veuillez donc regarder les quelques mots d'explication que je vous adresse comme un hommage rendu à la sincérité et à la courtoisie de vos critiques.

Vous dites :

Que les républicains doivent soigneusement se garder de tous ce qui pourrait fournir aux adversaires de la République un prétexte de la dénigrer ;

Que l'idée républicaine a fait, depuis dix-huit mois, des progrès considérables ;

Que, par conséquent, les serviteurs de cette idée ont intérêt à ne se point départir d'une méthode qui, jusqu'à présent, leur a si bien réussi ;

Et qu'il ne faut pas compromettre, en violentant l'opinion publique, les résultats dus au gouvernement de M. Thiers.

Sur tout cela, je suis de votre avis.

Où nous cessons d'être d'accord, c'est sur la double question de savoir s'il faut pousser à la dissolution immédiate de l'Assemblée, et s'il convient, en ce moment, d'appeler l'attention pu-

On a beaucoup parlé, depuis quelques jours, d'une réunion de membres du centre droit et du centre gauche qui auraient arrêté un plan relatif aux questions constitutionnelles soulevées en ce moment et qui se seraient occupés tout particulièrement de la question du suffrage universel et de la loi électorale.

Il est fâcheux qu'à la suite de cette nouvelle les journaux qui s'en sont fait l'écho n'aient pas jugé utile de placer sous les yeux du public les noms des députés qui ont pris part à cette réunion.

Il est vrai que, dans ce cas, il leur aurait été difficile de continuer à dire que la se trouvaient des membres du centre gauche à côté des membres du centre droit.

On aurait vu qu'ils ne s'agissaient toujours que des hommes appartenant de cœur et de visée au centre droit, et qui se sont faufilés dans le centre gauche pour tâcher de le faire dévier et de le faire tomber dans les filets de la réaction monarchique.

Parmi les membres qui assistaient à cette réunion, nous croyons qu'on aurait de la peine à signaler un seul membre du centre gauche qui ne figurât pas à la fois sur les listes du centre droit.

Où veut-on en venir — et cela vaut la peine qu'on y prenne garde ? — On en veut venir à recommencer contre la République actuelle les sottes menées à l'aide desquelles une partie de ceux, qui avaient acclamé dix-sept fois cette forme de gouvernement en 1848, ont su si bien la ramener au giron monarchique.

Le président de la République travaille beaucoup à son message.

En dépit de toutes les assertions contraires, il se confirme que M. Thiers lira lui-même son message.

Cette lecture sera faite sans aucun doute le 11 novembre, jour de la rentrée de l'Assemblée.

On pense que la Chambre, afin d'être à même d'entendre, dès sa première séance, cet important document, se contentera de nommer son président lundi prochain et renverra au lendemain la nomination des autres membres du bureau.

On continue à faire grand bruit des questions constitutionnelles et notamment de la révision de la loi électorale. Un journal assure même que M. Thiers doit avoir, mardi, une entrevue avec la commission chargée d'élaborer la loi électorale.

Le *Journal des Débats* a publié, sur l'indispensable nécessité de mettre le suffrage

universel au-dessus de toute discussion, un article dont nous croyons devoir prendre note. Les déclarations de la feuille des *Berlin* sont, en cette circonstance, d'autant plus significatives, que le *Journal des Débats* n'a certes point été partisan du suffrage universel, auquel, dit-il aujourd'hui, « il serait périlleux, insensé de porter atteinte. »

L'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne s'effectue rapidement. Les habitants d'Épernay, de Vitry-le-François, de Châlons, d'Al, ont vu, avec une satisfaction facile à comprendre, s'éloigner enfin ces troupes étrangères auprès desquelles ils étaient forcés de vivre depuis plus de vingt-six mois. On attendait hier à Reims l'entrée d'un bataillon français appartenant au 79^e de ligne et dont le sous-préfet avait, la veille, annoncé l'arrivée officiellement au conseil municipal. Avant que peu de jours se soient écoulés, il ne restera plus un soldat prussien dans les deux départements que l'on évacue actuellement, et partout des garnisons françaises auront remplacé les troupes allemandes.

Le conseil des ministres tenue jeudi s'est occupé de la loi de réorganisation de l'armée. Il est inexact qu'il y ait été question du mouvement préfectoral. M. Thiers a donné aux ministres un aperçu des points principaux qui seront traités dans le Message. On ne croit pas que le Message aborde les questions constitutionnelles, l'intention du gouvernement paraissant être de laisser absolument ces questions à l'initiative parlementaire.

Les troupes allemandes sont entrées hier dans les baraquements de Saint-Dié, Rambervilliers, Charmes et Bruyère. Hier, à 10 heures du matin, les dernières troupes allemandes quittaient Reims. Dix minutes après les gendarmes français y arrivaient et étaient accueillis chaleureusement par les autorités et par la population. On fait à Reims des préparatifs pour bien recevoir les troupes françaises.

A Bessèges, près Alais (Gard), une bande de cent cinquante à deux cents hommes avait attaqué le bureau de l'octroi gardé par deux gendarmes. Ceux-ci, assaillis à coups de pierre, blessés, ont fait usage de leurs armes. Deux des assaillants ont été tués et un troisième blessé. Des troupes viennent d'être envoyées de Nîmes pour rétablir l'ordre. La politique paraît complètement étrangère à ce grave conflit. Une question d'octroi, dit la dépêche officielle, était cause de l'émeute. Il faut attendre de plus amples renseignements.

Le calme est rétabli à Bessèges, et l'instruction a été commencée par le parquet d'Alais, sous la direction du procureur-général. Les

J'arrive à la seconde question qui nous divise.

Ce n'est pas aujourd'hui que je professe cette opinion : qu'un président de république est, suivant une très heureuse expression de M. About, un *roi à temps*, quand il n'est pas un *roi futur*.

Deux ans avant le 2 Décembre, j'écrivais ceci :

« Placer face à face la souveraineté du peuple représentée par une Assemblée, et la souveraineté du peuple représentée par un président ! En vérité, les paroles me manquent pour exprimer ce qu'une pareille combinaison a de menaçant. Entre deux grands pouvoirs de même origine et de nature diverse, il est impossible que tôt ou tard une lutte ne s'engage. Et alors où sera le souverain ? De quel côté penchera l'obéissance des troupes ? De quel côté le respect du peuple ? Voilà donc les signes vivants de la légitimité obscurcie, la fixité dans le pouvoir détruite, la souveraineté du peuple mise en contradiction avec elle-même, le gouvernement devenu tout à coup une aventure !... Lorsque le pouvoir flotte entre un homme et une Assemblée, on peut tenir pour certain que cette Assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 Brumaire. »

Hélas ! ce n'est pas le 2 Décembre qui pouvait, sur ce point, modifier nos opinions !

Toutefois, je connais que, dans la situation extraordinaire où la France s'est trouvée le lendemain de nos désastres militaires, et sous la pression de circonstances auxquelles il n'est rien d'analogue dans l'histoire, il était bon qu'il y eût un président, et que ce président fût M. Thiers. Mais cela, mon cher confrère, vous oubliez que je l'ai

gendarmes ont été grièvement blessés à coups de pierre. On croit que l'affaire n'a aucun caractère politique.

Les Allemands quitteront Reims le 6 novembre, et Châlons le 8.

L'entrée des troupes bavaroises dans les baraquements de Charleville s'est effectuée avant-hier avec le plus grand calme. Aucun Allemand n'est logé chez l'habitant.

Une dépêche de Perpignan, datée du 4 novembre, annonce que trois diligences ont été arrêtées par les carlistes, près de Figueras. Les voyageurs ont été complètement dévalisés ; un Anglais et un postillon ont été blessés.

On a sonné le tocsin à Puyserda, Au moins, dans les Pyrénées, les royalistes y mettent de la franchise. Ils travaillent sur les grandes routes.

Perpignan, 7 novembre.

Les carlistes ont coupé la ligne télégraphique entre Figueras et Gironne. Ils ont arrêté encore une fois le courrier cette nuit. Les communications postales sont très-incertaines.

Bordeaux, 6 novembre.

Hier soir a eu lieu le banquet républicain annoncé. Il y avait 170 couverts. Les discours ont été modérés. MM. Fourcaud, Simiot, Larrieu ont pris la parole. M. Fourcaud a parlé dans un sens favorable à M. Thiers.

Il s'est prononcé pour la dissolution de l'Assemblée après la délibération du territoire.

Le discours de M. Simiot a roulé sur l'inviolabilité du suffrage universel.

M. Caduc a parlé de son élection.

MONARCHISTES ET RÉPUBLICAINS

Les monarchistes ont continué pendant toute la semaine l'élaboration de leurs innombrables projets de constitution impossible. Ils veulent, disent-ils, du définitif. Pour les moins clairvoyants, le définitif qu'il réclament n'est autre chose que la conservation de leurs sièges à Versailles, au moins jusqu'à ce qu'ils aient imposé à la France une Constitution de leur façon, relevé le trône et proclamé un souverain.

Les monarchistes, voyant le pays se réparer de jour en jour et la République s'affermir, jugé qu'il était grand temps d'intervenir pour troubler le pays et ébranler la République. Ils ont donc profité des vacances pour méditer et pour préparer un chef-d'œuvre qui s'appellera, s'il est jamais achevé, la fusion des centres. Les centres n'ont ni principes ni volonté, et ils s'en vantent, l'absence de ces deux choses étant, à ce qu'il paraît, la matresse condition

dit; vous oubliez que j'ai condamné l'institution présidentielle « en thèse générale et en principe » seulement.

A quoi bon, objecterez-vous peut-être, soulever cette question à l'heure qu'il est ? Je vais vous le dire.

Examinez ce qui se passe. De quoi est-il question, depuis quelque temps, dans tous les journaux hostiles à la République ? De la République à attaquer de haute lutte ? non ; mais de l'Assemblée actuelle à perpétuer au moyen du renouvellement partiel, mais d'une Constitution à faire, mais du suffrage universel à mutiler, mais d'un Sénat à établir, mais d'une vice-présidence à poser comme un marche-pied devant tel ou tel prince qui pourrait s'en servir plus tard pour monter sur le trône.

Les ennemis de la République semblent donc, je le répète, avoir renoncé, pour le moment, à l'attaquer de haute lutte.

L'adopter provisoirement pour la défigurer, la déformer, et, si je puis me permettre ce barbarisme qui rend on ne peut mieux ma pensée, la *monarchiser*, voilà quel paraît être leur plan. De la sorte, ils n'auraient pas à la tuer : ils espèrent quelle mourrait à force de n'être pas viable !

Or, pourquoi la présidence de M. Thiers a-t-elle été jusqu'à présent si utile à la République ?

Parce qu'elle a eu pour résultat de faire échec à l'ambition, trop ouvertement affichée, des prétendants ; parce qu'elle a opposé une barrière aux efforts fait par les partis monarchiques pour arriver directement à leur but, et qu'elle a ainsi aidé à l'acclimation de la République en France. Mais où serait l'utilité de la présidence de M. Thiers,

de la sagesse politique. Au lieu de principes, ils ont des préférences ; au lieu de volontés arrêtées, des velléités.

Ces politiques des centres ont entrepris de marier le centre gauche, qui est l'indécision, avec le centre droit, qui est l'intrigue. De cette fusion doit sortir, moyennant une élaboration convenable et pour la plus grande gloire de l'alchimiste qui se charge d'y présider, l'ordre d'une Constitution.

Mais il est une chose évidente, c'est que l'Assemblée de Versailles n'a pour constituer ni mandat ni capacité ; c'est qu'une République fabriquée par les monarchistes de Versailles serait un mensonge. Pourquoi ? parce qu'il y a des républicains dans l'Assemblée peu disposés à faire bon marché de la volonté nationale, qui diront non à toutes les propositions de constituer, comme ils l'ont déjà fait dans une circonstance moins décisive.

Il les repousseront comme une entreprise sur le droit de la nation, parce que c'est leur devoir.

Ils comprendront qu'il y va aussi de leur honneur. Voilà dix huit mois que le parti républicain dans l'Assemblée fait admirer au monde une vertu qui n'est pas souvent de mise en politique, c'est son abnégation. Il s'est imposé de fréquents et rudes sacrifices pour soutenir contre les attaques des monarchistes-cléricaux le gouvernement de Février. Quand tant de choses étaient de nature à l'ébranler, il n'a écouté que son patriotisme, et il est resté calme. Il a dû ajourner ses vœux les plus légitimes, mesurer les battements de son cœur et y refouler la plainte, il a supporté en silence les procédés d'une administration qui se joue de la convenance et de la loi ; il a entendu, sans sourciller, émettre à la tribune comme maximes d'Etat des adoptions ridicules ; il s'est laissé associer, sans protester, à une politique de routine. Cet exemple de longanimité que ses mandataires lui donnaient, le parti républicain l'a suivi et il a dévoré, lui aussi, sa part de déceptions et d'injures. Les républicains de l'Assemblée ne peuvent aller plus loin sans se compromettre.

Jusqu'ici le pays n'a pas demandé à la gauche républicaine les raisons de sa longue patience : il l'a comprise et approuvée. Mais si la gauche ne savait pas résister à des projets dont le but et le danger ne sont douteux pour personne, on ne mettrait pas seulement en question sa prévoyance et son habileté, on douterait de son honneur. Le pays lui demanderait si elle a cédé, patienté si longtemps pour qu'en fin de compte on se moquât d'elle et de lui. Il demanderait si c'est naïvement qu'elle a travaillé avec tant de suite à s'annuler à ce point, qu'on en vienne maintenant à lui proposer de collaborer à une Constitution, dans laquelle il n'y aurait de définitif que le congé aux républicains en attendant qu'on le donne à la République.

Si de bonnes gens s'y trompent encore ou feignent de s'y tromper, le pays ne s'y trompe pas. Il voit clairement que ce qu'on mène, à l'heure qu'il est, en réunissant les centres pour constituer, c'est une nouvelle édition de cet axiome dont l'Europe rit encore : la République sans républicains.

Il appartient à la gauche républicaine de ne pas permettre que la République glisse entre leurs mains. Elle déjouera tous ces projets. Elle renverra le centre droit à ses intrigues ; elle ramènera ce qu'il y a d'esprits honnêtes et justes dans le centre gauche. Il y a dans ce groupe plus d'envie d'agir que de résolution, plus de souplesse d'intelligence que d'initiative. Il renferme beaucoup d'hommes qui ont une ambition, d'ailleurs assez commune et bien naturelle, celle de ne pas se brouiller irrévocablement avec les électeurs. En s'unissant contre tout projet de Constitution, la gauche sera l'expression évidente de la pensée du pays.

Il n'y a nul doute, dit la République française, que la gauche républicaine ne se trouve unanime pour déjouer leurs manœuvres. Nous disons que tous les groupes républicains, sans acception d'étiquette, sont intéressés et engagés d'honneur à repousser les projets de Constitution quels qu'ils soient. En présence d'un intérêt de premier ordre tel que celui dont il s'agit, les épithètes distinctives tomberont, comme elles sont tombées toutes les fois qu'il a fallu mettre à néant quelque tentative monarchique. On verra que les diversités de date ou de tempérament ne pèsent pas dans la balance, quand les principes républicains sont en jeu. Et quels principes plus clairs que

ceux qu'il y aurait à défendre contre les prétentions constitutionnelles de Versailles ? Il y va de la souveraineté nationale elle-même. Nous avons combattu et nous combattons tout projet de cette nature, assurés que nous sommes de défendre en cela l'intérêt de la République, le droit de la France, et, nous ne craignons pas d'ajouter, l'honneur du parti républicain.

Dans le banquet offert, à Albi, à M. l'amiral Jaurès, celui-ci répondant à M. Cavalié, maire d'Albi, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Je suis réellement touché et je vous remercie bien sincèrement du témoignage d'estime et de sympathie que je reçois aujourd'hui.

Le soldat n'a fait que son devoir ; mais je suis heureux de l'approbation si complète que M. Cavalié vient de donner en votre nom à la ligne de conduite politique que j'ai suivie depuis mon entrée à l'Assemblée nationale.

La certitude d'avoir, dans la mesure de mes forces, répondu à votre confiance sera pour moi un puissant encouragement à poursuivre le but de nos communs efforts, l'établissement définitif de la République.

Ce but, nous l'atteindrons, messieurs, grâce à l'homme providentiel dont le génie et le patriotisme ont relevé notre pays, un moment accablé sous ses revers, et dont la sagesse et la fermeté ont si grandement contribué à prouver que, même dans les temps les plus difficiles, la République peut donner à la France le calme et la prospérité.

Aujourd'hui, et les élections qui viennent d'avoir lieu en sont une nouvelle et incontestable preuve, un courant général et irrésistible porte les esprits vers le maintien de la forme actuelle du gouvernement. Déjà, comme l'a fort justement constaté M. Cavalié, des hommes marqués et des esprits élevés, reconnaissant qu'aucune restauration monarchique n'est désormais possible en France, sont venus vers nous, montrant ainsi le chemin à tous les hommes de jugement qui n'aveuglent pas l'esprit de parti.

Espérons, messieurs, que ces adhésions viendront chaque jour plus nombreuses jusqu'au moment, que je crois bien proche, s'il n'est déjà arrivé, où la France tout entière sera ralliée à la République conservatrice et progressive, c'est à dire à la République qui veut l'ordre avec la liberté et le progrès social avec le respect des lois.

C'est à cette République et à son illustre fondateur, M. Thiers, que je vous propose messieurs, de porter un toast !

Chronique locale

Conseil municipal de Roanne.

Séance du 4 novembre 1872.

Le conseil municipal s'est réuni en session légale sous la présidence de M. le maire par suite des lettres de convocation de ce magistrat.

M. Ojardias est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

M. le maire, donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le Sous-préfet, relative à la création de deux nouvelles écoles de filles, dans les faubourgs Clermont et Mulsant.

Le conseil, à l'unanimité : considérant que les ressources de la ville ne lui permettent pas quant à présent de faire les dépenses nécessaires pour la création des deux écoles laïques de filles, votées en principe par le conseil précédent, le 4 septembre 1871, décide qu'il n'y a pas lieu de délibérer en ce moment sur cette question et ajourne sa décision à l'année prochaine.

M. le maire invite le conseil à donner son avis sur le projet de construction d'un chemin de fer, allant de Givors, et Lyon à Paray-le-Monial. Le conseil considérant que ce chemin n'est d'aucune utilité pour le département de la Loire, qu'il est contraire aux intérêts particuliers de la ville de Roanne, que sa construction pourrait faire obstacle au chemin projeté de Paray-le-Monial à Roanne, donne un avis contraire.

M. le maire lit au conseil, une lettre de M. Gourju principal du collège, donnant les noms

homme et risque de mourir dans lui. Sans doute, il est des personnages où un certain concours de circonstances rend nécessaires à un moment donné ; mais c'est une grande erreur que celle qui consiste à confondre avec une force qui leur est propre celles qu'ils empruntent de la situation qui les crée.

Un mot encore, et j'ai fini.

Vous croyez que je suis pour le gouvernement d'une Assemblée sans contre-poids : vous vous trompez. Personne n'est plus frappé que moi des dangers inhérents à l'exercice collectif du pouvoir absolu ; et je ne connais rien de plus à redouter qu'un despotisme irresponsable. Mais ce n'est ni dans l'institution d'une seconde Chambre, ni dans l'institution d'un président à vie ou temporaire qu'il faut chercher une garantie contre de tels périls.

A mon sens, le véritable contre-poids serait dans l'établissement d'un pouvoir judiciaire armé du droit d'annuler en leur application partielle les lois contraires à la constitution.

C'est ce qui existe aux Etats-Unis, bien que des raisons particulières dont l'exposé m'entraînerait trop loin aient conduit l'Amérique à se résigner aux inconvénients des deux chambres, après avoir adopté un système qui pare aux inconvénients d'une seule.

Mais se sont là des questions que l'Assemblée actuelle ne saurait aborder avec fruit, encore moins résoudre d'une manière définitive. Et c'est pourquoi j'ai écrit que de sa part un appel aux urnes serait un acte de patriotisme et de sagesse.

Recevez, mon cher confrères, mes salutations cordiales.

Louis Blanc.

Paris, 2 novembre 1872.

de vingt-huit jeunes gens que la commission d'examen a reconnu admissibles aux douze bourses d'externes fondées au collège de Roanne, par le conseil municipal. Le conseil nomme une commission chargée de choisir les titulaires des bourses parmi les jeunes gens reconnus admissibles, en tenant compte du résultat des examens et de la position des familles.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. Marillier, agent de la Paternelle, relative à l'assurance contre l'incendie des meubles et immeubles appartenant à la ville. Le conseil décide qu'il sera nommé une commission chargée d'examiner si les assurances anciennes doivent être maintenues augmentées ou réduites.

M. le maire, donne lecture d'une demande du conseil municipal de Pouilly-les-Nonnains, tendant à la création de trois foires dans cette localité.

Le conseil considérant que la création de nouvelles foires dans un périmètre trop rapproché de la ville, est de nature à nuire aux marchés de Roanne, mais pensant que le principe de la liberté du commerce s'oppose à ce qu'on refuse à une commune ce qui a été accordé à d'autres, déclare s'en rapporter à la sagesse du conseil général de la Loire, chargé par la loi de décider souverainement cette question.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Tachez instituteur adjoint aux écoles de Roanne, réclamant une somme de 10 francs pour paiement de quatre journées à raison de 2 fr. 50 par jour pendant lesquelles il a exercé ses fonctions avant son installation officielle.

Le conseil considérant que cette demande est fondée, vote la somme réclamée à imputer sur le chapitre de l'instruction primaire.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. Coquard huissier, réclamant une somme de 12 fr. 95 c., pour deux exploits, fait pour le compte de la ville. Le conseil considérant, que cette demande est fondée, vote la somme réclamée à imputer sur les dépenses imprévues.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Chassain fils, avocat, refusant d'accepter les 75 francs offerts par le conseil, dans sa délibération du 17 octobre 1872 et maintenant sa demande de 120 francs pour ses plaidoiries dans le procès de la ville, contre M. Fayet. Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. le Sous-préfet, en date du 2 novembre, mettant le conseil en demeure de faire droit à la demande intégrale de M. Chassain. Le conseil après en avoir délibéré : considérant que la demande de M. Chassain lui paraît exagérée, mais qu'il convient d'y faire droit pour éviter les inconvénients d'un procès ; vote la somme de 120 francs, demandée à imputer sur les fonds libres du budget provenant du reliquat de l'emprunt d'un million.

M. le maire lit au conseil une lettre de M. Marcel, propriétaire, du terrain que la ville se propose d'acquérir à l'angle de la route de Clermont et du chemin de Villerest, pour l'établissement d'un bureau d'octroi. Il lit également un rapport de MM. Damon et Perraut, qui affirme que cet emplacement est le plus favorable qu'il soit, pour l'établissement d'un bureau de surveillance, afin d'empêcher la fraude qui se fait sur une grande échelle dans ce quartier où rayonnent 5 ou 6 chemins.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que le prix n'est pas exagéré, que M. Marcel, laisse à la ville une grande facilité pour le paiement, autorise M. le maire à remplir les formalités nécessaires pour cette acquisition au prix de 1800 francs, et intérêts payables en 1874, au moyen des fonds à provenir du remboursement de l'impôt des mobiliers.

M. le maire rend compte au conseil de l'adjudication faite le 25 octobre dernier des travaux du nouvel hôtel de ville.

Quatre lots ont été adjugés, il reste encore les deux lots numéros quatre et cinq qui n'ont pu l'être. Il propose de faire une nouvelle adjudication avec une augmentation sur le lot de ferronnerie et serrurerie, augmentation justifiée par les hauts prix des fers et des charbons ; et de maintenir les prix du devis, pour le lot de marbrerie et fumisterie, qui n'a pas été adjugé, par suite d'une erreur matérielle d'un soumissionnaire.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à faire d'urgence procéder à de nouvelles adjudications aux conditions ci-dessus énoncées ; et dans le cas où il ne se présenterait pas de soumissionnaires à traiter de gré en gré au mieux d'intérêts de la ville.

Un membre expose au conseil qu'un grand nombre d'habitants du quartier du bassin réclament la création d'un square ou d'une plantation d'arbres sur le terrain situé au nord de la levée du pont, en tête du quai des Charpentiers,

Certes, il est bon que la nation entende le plus souvent possible au grand profit de son éducation républicaine, un langage viril et rationnel tel que celui que l'on vient de lire. Il est d'ailleurs des vérités qu'il n'est permis à aucun esprit juste et convaincu de laisser obscurcir ; et à ce sujet nous ne saurions blâmer M. Louis Blanc de ne pas reculer devant la difficulté de détruire une erreur pour désarmer le combat.

M. Louis Blanc conteste non sans raison à l'Assemblée actuelle, condamnée par toutes les élections qui ont eu lieu depuis sa réunion, le droit de prétendre représenter réellement la nation et d'être investie de la souveraineté de cette nation par le fait de sa volonté.

Abordant un autre sujet, notre éminent contradicteur expose les raisons très-judicieuses qui l'engagent à se prononcer, en principe, contre la Présidence.

Mais, sur cette question, il abandonne l'attitude doctrinale prise par lui dans la première question, et il admet que les principes doivent quelquefois céder devant les exigences du moment, et qu'il peut être utile, sans les abandonner pourtant, de se départir de leur rigidité en certaines circonstances.

M. Louis Blanc reconnaît que dans la situation où était la France il a été bon qu'il y eût un président, et que ce président fût M. Thiers. Et tout en reconnaissant cette opportunité et cette utilité de la présidence de M. Thiers, M. Louis Blanc entrevoit telle circonstance où la prolongation des pouvoirs de M. Thiers, qu'il est le premier à désirer, si ces craintes sont chimériques, pourrait devenir une calamité.

Si nous relevons ces concessions faites aux exigences du moment, et cette fluctuation d'opinions correspondant à la marche des événements, exactement comme la fluctuation du navire correspond au mouvement des vagues qui le portent, c'est que nous y trouvons une preuve irrécusable de l'impossibilité d'enfermer les destinées d'un pays dans une loi immuable et de l'immense avantage que présente, au contraire, la possibilité d'amender, de transformer, de compléter à tout instant la loi, suivant les exigences du moment et suivant les enseignements de l'expérience.

La nation veut la République ; c'est donc se conformer à sa volonté que de faire tout ce qui peut le plus sûrement lui donner cette République, tout ce qui peut mettre l'institution si désirée le mieux à l'abri des coups de ses ennemis.

Les idées pleines de justice et de patriotisme contenues dans la lettre dont nous sommes heureux et fiers d'être les propagateurs, feront leur chemin. C'est une semence qui produira ses fruits. — (Extrait du National.)

ce terrain appartient à l'état et sert actuellement de dépôt de pierres et d'asile aux saltinbanques et bohémien de passage, ce qui cause un préjudice considérable à tous les voisins, sans que la ville puisse y porter remède puisque le terrain ne lui appartient pas. Le conseil invite M. le maire à faire les démarches nécessaires auprès de M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées, pour obtenir qu'il soit donné satisfaction au vœu des habitants.

Nous apprenons que la demande de la ville contre le sieur Charcoissay, ex-secrétaire de la mairie révoqué, a été admise par la cour de cassation.

Roanne, le 3 novembre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Je sais que vous vous êtes imposé vous-même pour règle invariable, de ne jamais lire certaines feuilles, entre autre la Comédie politique et le Forez. ci-devant l'Echo ; c'est ce qui m'engage à vous prier d'insérer dans vos colonnes ma lettre qui tiendra peu de place et que je crois utile.

Je viens de lire dans le susdit Forez les lignes suivantes :

« La police de Roanne, réorganisée depuis la fameuse affiche (nous avons aujourd'hui QUATRE agents) fait une guerre terrible aux marchandes de beurre. Dans un récent marché, plusieurs saisies ont été opérées. Des pains de beurre étaient mis en vente pour un poids donné et n'avaient pas ce poids. Avis aux habitants de la campagne. Ils doivent d'autant plus se tenir sur leur garde que la police actuelle, si elle s'inspire des sentiments de la municipalité qui l'a choisie et la rétribue, ne doit pas professer une sympathie bien grande pour les ruraux. La moindre faute sera rigoureusement poursuivie. »

L'ingénieur M. Marion, cet intrépide CHASSEUR que l'on sait, avec une prestesse admirable a saisi cette occasion pour lancer une odieuse calomnie, que le public appréciera à sa valeur, contre la municipalité roannaise.

Que dirait-il donc si les agents favorisaient les fraudes et les vendeurs à faux poids ?

Le fait qu'il raconte à la suite, dont malheureusement on ne saurait contester la réalité, est aussi suivi de réflexions non moins ingénieuses, les voici,

« Un vol de poules et de lapins a été commis dans un jardin de la rue du Canal, appartenant à M. Sauzon. Régulièrement, les clos avoisinant la ville sont visités par les voleurs. Si notre police municipale pouvait porter de ce côté là un peu de l'activité qu'elle déploie sur nos marchés, elle mériterait bien de la population roannaise. Cette classe de malfaiteurs mériterait aussi d'être livrée aux tribunaux. Elle n'est pas la moins dangereuse et opère avec une audace chaque jour inquiétante qui nous paraît jusqu'à un certain point blessante pour nos vigilants policiers. »

Pour être plus libres dans leurs opérations frauduleuses, d'adroits vendeurs de beurre à faux poids n'auraient certes pas mieux dit.

Qu'en pensez-vous ?

Je lis encore dans une autre feuille de même acabit :

« La répugnance de la municipalité à faire exécuter des réparations dans certains bâtiments communaux ne s'applique pas seulement aux écoles congréganistes mais à plus forte raison aux églises. C'est un système. Dernièrement quelques travaux étaient nécessaires à la toiture de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, que les pluies ont fortement détériorée. M. le curé va trouver M. le maire et l'informe que l'eau pénètre dans l'intérieur de l'édifice. Le remaniement d'une partie de la toiture, exécuté à temps, aura pour effet de prévenir de graves dégradations. Il sollicite l'exécution de ce travail. Croyez-vous que l'on ait fait droit à cette demande ? Non. Les travaux seraient encore à faire, si M. le curé ne les avait fait exécuter à son compte. »

A cela on peut répondre : dernièrement quelques tuiles cassées auraient dû être remplacées à la toiture du collège, M. le maire n'a pas pu faire exécuter ce petit travail aussi urgent que peu coûteux, il faut pour cela que M. Ducros daigne y consentir. En attendant les gouttières font leurs ravages.

Mettre en évidence les calomnies et re-

pinions correspondant à la marche des événements, exactement comme la fluctuation du navire correspond au mouvement des vagues qui le portent, c'est que nous y trouvons une preuve irrécusable de l'impossibilité d'enfermer les destinées d'un pays dans une loi immuable et de l'immense avantage que présente, au contraire, la possibilité d'amender, de transformer, de compléter à tout instant la loi, suivant les exigences du moment et suivant les enseignements de l'expérience.

La nation veut la République ; c'est donc se conformer à sa volonté que de faire tout ce qui peut le plus sûrement lui donner cette République, tout ce qui peut mettre l'institution si désirée le mieux à l'abri des coups de ses ennemis.

Les idées pleines de justice et de patriotisme contenues dans la lettre dont nous sommes heureux et fiers d'être les propagateurs, feront leur chemin. C'est une semence qui produira ses fruits. — (Extrait du National.)

produire fidèlement les méchantes insanités, c'est faire bonne justice de toutes ces turpitudes.

Tout à vous, G.

On nous écrit de St-Haon-le-Châtel :

Puisque la municipalité de St-Haon est si riche, comment se fait-il que M. le Maire tarde si longtemps à ouvrir au public la bibliothèque populaire dont les livres sont achetés depuis trois ans et plus ?

Est-ce que M. Genton serait un ennemi de l'instruction ? Voudrait-il tenir ses chers administrés sous l'étouffoir de l'ignorance ? N'aimerait-il d'autre lumière que les feux d'artifice de Bergeron ? Non, jamais je ne pourrai le croire !

M. Bertrand, conducteur principal des ponts-et-chaussées faisant fonctions d'ingénieur à Roanne vient d'être nommé sous-ingénieur.

Tout le monde applaudira à cet avancement si bien mérité. M. Bertrand par son activité et sa complaisance a su gagner dans notre ville l'estime de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui. Il a rendu à Roanne de grands services tant par les travaux de défense contre les inondations que par les sérieuses études qu'il a faites pour nos fontaines et le projet d'abattoir. Espérons qu'il aura l'occasion d'en rendre encore d'autres.

Ephémérides Roannaises.

10 novembre 1790. — Grande inondation de la Loire et du Renaison. 200 maisons abattues, quinze victimes.

11 et 12 novembre, 1132 séjour à Roanne du pape Urbain II, venant de Cluny et allant à Clermont préparer la seconde croisade : Signature d'une bulle en faveur des moines clunisiens.

On nous écrit de St-Germain-Lespinasse :

Un journal d'Egypte annonce que madame la duchesse de Persigny vient de convoier en secondes noces avec un avocat du Caire. Il y a à peine dix mois que cette illustre dame a eu la douleur de perdre son noble époux....
Sic transit gloria mundi!

A PROPOS D'UNE REPRÉSENTATION D'HORACE

St-Just-en-Chevalet, le 5 novembre 1872.

Ce sont des mourants qui te parlent, peuple, laisse nous parler.

Austères républicains du *Courrier*, serez-vous les seuls à vous abstenir de jeter des couronnes aux pieds de la belle et vraiment sublime Agar ? Serez-vous les seuls à vous abstenir de venir payer votre juste tribut d'éloges à ces artistes qui, en jouant, le 1^{er} novembre, devant ce peuple de la cité roannaise, la tragédie d'Horace du grand Corneille, sont venus faire vibrer les fibres si patriotiques de notre population ? Le faire serait manquer à un devoir, il n'en sera pas ainsi.

Laissons de côté la comédie de Molière, son Tartuffe amoureux.

Que nous a-t-elle appris ? Hélas ! rien de nouveau.

Passons sur les farces amoureuses d'un dévot. Qu'un dévot fasse la cour à une femme honnête, rien de si commun. Que la femme accepte ou rejette ses propositions les plus lascives, c'est son affaire. Les hommes comme le public, n'ont rien à voir, rien à blâmer dans ces coutumes du jésuitisme, d'après Molière, s'entend. Les premiers et le second auraient bien quelque chose à redire à ces captations de biens de familles, désormais au profit des moines et des couvents. Mais aujourd'hui, plus que jamais, ils tendent à les approuver. Nos cléricaux de Versailles en faisant des lois qui rétablissent les droits de main-morte, nous l'apprennent assez.

Nous sommes sous le règne des Tartuffes. Le peuple des champs l'a voulu. Inclignons-nous et obéissons sans nous plaindre.

Je regrette simplement que des pièces du genre de Molière, viennent raviver nos douleurs. Mais je le répète : aujourd'hui Tartuffe est notre maître, servons-le.

Assez de réflexions sur cette comédie et sur sa morale. Pauvre Molière ! Tu as prêché dans le désert !

Passons à la tragédie, et élevons nos âmes : *Sursum corda*.

On ne loue pas la tragédie d'Horace. On invite à la lire et on la cite. Parmi tant de passages remarquables, je livre ce dernier à la méditation de vos lecteurs, de vos lecteurs campagnards surtout.

Le vieil Horace croit que son fils, chargé de défendre contre les Curiaques les intérêts de sa patrie, les a trahis, en refusant de soutenir à outrance la lutte entamée pour eux ; et il s'écrie dans sa patriotique fureur :

Il est de tout son sang comptable à sa patrie ;
Chaque goutte épargnée à sa gloire flétrit,
Chaque instant de sa vie, après ce lâche tour,
Met d'autant plus ma honte avec la sienne à jour,
J'en romprai bien le cours, et ma juste colère,
Contre un indigne fils usant des droits d'un père,
Saura bien faire voir dans sa punition,
L'éclatant désaveu d'une telle action.

En entendant ces vers, j'ai senti comme un frisson de colère et d'indignation parcourir mes veines. Laissez-les moi exhaler l'une et l'autre devant vos lecteurs des campagnes.

Il y a deux ans à peine, la patrie, la France soutenait contre l'étranger une lutte désespérée, non pour son agrandissement et pour sa gloire, mais pour sa conservation et son bonheur.

Le chef qui l'avait engagée dans cette lutte terrible, l'empereur avait succombé, bien plus, avait disparu.

Des hommes courageux avaient ramassé le pouvoir abandonné.

Devenus les maîtres sans crime, ils exerçaient l'autorité sans reproche.

Ces hommes convoquèrent à les aider dans leur tâche difficile, écorante, tous les Français. Beaucoup répondirent à l'appel ; et la France républicaine a versé des pleurs sur la tombe des héros chrétiens morts à Patay, de ces héroïques zouaves pontificaux.

Mais pendant que ces jeunes hommes mour-

raient pour la France, que faisaient ceux qui se disent leurs chefs ? Que faisaient les hommes politiques de leur parti ? Que faisaient les de Meaux, les de Sugny, les barons de Saint-Genest, les Paluat de Besset ? Que faisaient-ils ces hommes ?

Pardon de citer ici leurs noms ; ils ont en des jours néfastes, volé de clochers en clochers, de chaires en chaires, de sacristies en sacristies. Il n'est donc pas indiscrète de les redire sur votre journal.

Ce qu'ils faisaient, ces hommes ?

Ils refusaient sous des prétextes dont le spécieux nous apparaît tous les jours plus évident ; ils refusaient de se joindre aux hommes qui soutenaient la lutte. Ils refusaient d'apporter le crédit de leurs richesses noms à ces administrateurs qui avaient besoin de leur or pour acheter du fer ; ils jetaient l'indécision par leur refus dans les campagnes ; autorisaient par là les défections de ces soldats campagnards qui ne comprenaient pas qu'ils devaient prendre part à une lutte que leurs seigneurs et maîtres abandonnaient.

Ils ont donc bien commis le crime que le vieil Horace attribuait à son fils ; ils ont refusé de répandre non leur sang, mais simplement leur or pour la défense de la patrie.

Le peuple qui s'assimilait au vieil Horace, leur a-t-il du moins fait expier leur crime impardonnable !

Demandez-le aux cantons de Néronde, de St-Genest-Malifaux ; demandez-le à tout ce département de la Loire.

Les populations des campagnes de ces lieux, ont fait de ces êtres que le vieil Horace eut condamnés cent fois à la mort, des conseillers généraux et des députés.

Elles n'ont pas ressenti la honte, l'ignominie que pareilles nominations faisaient rejaillir sur elles et sur la patrie.

Cessons ! cessons de nous flatter. Un peuple qui ne ressent pas la honte est un peuple perdu. Il est devenu la risée des nations, avant qu'il n'en devienne l'esclave.

Où ! la France est morte, les paysans l'ont tuée, et les vieillards s'apprêtent à l'enterrer.

DIOGÈNE.

Diogène ! Diogène ! Tu a perdu ta lanterne et tu n'y vois plus clair ; ou bien la figue et l'olive ont manqué à ton déjeuner et tu es de mauvaise humeur contre le genre humain.

Ce que tu prends pour la mort n'est qu'une léthargie. Mets la main sur le sein de la France et tu sentiras battre le cœur. Vois ces mouvements qui, partant du cerveau, se transmettent à tout le système nerveux et commencent à agiter les muscles.

Au moment où les vieillards voudront la descendre dans la fosse, la France écartant son suaire, d'un bond se dressera sur ses pieds. Les vieillards, épouvantés, voudront fuir, mais elle les saisira, et, dans son étreinte terrible on entendra craquer leurs os. Lorsqu'il n'y aura plus là qu'une chair pantelante, elle jettera le tout dans la fosse qu'on avait préparée pour elle ; puis, d'un pied dédaigneux elle remplira l'office du fossoyeur.

Ah ! tu crois vieux rhéteur grec que les peuples meurent ainsi. Sache donc bien qu'une nation qui a été assez puissante pour supporter, sans mourir, quatre révolutions successives et une invasion terrible, est dotée d'une vitalité immense. Prends patience et tu verras, Diogène ! Les paysans ont été trompés, et ceux qui le comprennent en gardent au cœur une haine farouche. Cette haine gagnera de proche en proche, au fur et à mesure que l'intelligence des choses politiques s'étendra. Le jour n'est pas loin où les électeurs des villes et des campagnes marcheront d'un commun accord à la régénération de la France abruti par le despotisme d'un Napoléon.

PROPAGANDE LÉGITIMISTE

Par le temps de Cissej qui court, nous ne trouvons pas naturel que des personnes, peu honnêtes-gens, il est vrai, mais vraiment honnêtes, soient scandalisées de la propagande monarchique qui se fait à ciel ouvert, dans le pachaïk du citoyen Ducros. Le Progrès nous racontait naguères le Banquet surnoisement improvisé à Pomiers, petite commune de l'arrondissement de Roanne, par le maire de cette capitale de la commune de Pomiers.

A ce banquet donné le jour de la fête patronale du lieu, M. le maire faisant les frais (n'oublions pas cette particularité) avait invité les jeunes gens de l'endroit, plus son beau-frère de Lyon, par hasard, de passage ce jour-là dans la commune de Pomiers.

Or ce dit beau-frère s'excusant auprès des convives de sa présence fortuite, arrivait chargé de bagues de montres et autres menues récompenses pour les plus agiles à la course en sac, les plus adroits au jeu de boucle, et les meilleurs écuys (à âne) de la commune de Pomiers.

Les bimbeloteries et l'éloquence tapageuse de ce beau-frère de Lyon firent merveille, malgré la stupefaction passagère qu'éprouvèrent les jeunes gens à la vue d'une image du comte de Chambord au dos de laquelle un credo royaliste était suivi d'une inscription commémorative de cette grande fête de Pomiers.

Les jeunes invités, bientôt remis de leur étonnement, sans trop sourcilier laissèrent leur amphitriton, (le susdit beau-frère qui ce jour-là faisait presque tous les frais) débiter son baume monarchique et se hâtèrent dès que les plats et les bouteilles furent vides de sortir pour librement rire à gorge déployée de toutes les sornettes pompeusement racontées pour les rallier à la bonne cause et se féliciter d'avoir banqueté aux dépens d'un BLANC.

On répond en ce moment, à profusion dans la plaine du Forez.

Une gravure agrémentée avec beaucoup de goût et de luxe de drapeaux fleurdelisés.

A gauche les noms des Capétiens et des Valois forment une colonne. A droite les noms des Bourbons qui ont régné forment une autre colonne.

Un beau cadre de feuilles d'acanthé et de fleurs de lis contenant le portrait de CHARLES-FERDINAND-MARIE DIEUDONNÉ D'ARTOIS duc de BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD, singulièrement flatté et rajeuni de trente ans au moins, occupe le milieu.

Au dessous sont la couronne à fleurs de lis, quatre drapeaux, l'écusson fleurdelisé et deux petits amours, un de chaque côté, qui d'une main paraissent soutenir l'écusson et de l'autre tiennent un chiffre de Henri V.

Au-dessous des noms des Capétiens et des Valois, à gauche dans un entablement supporté par deux colonnes, est gravé en grosses lettres le mot SPES. A droite sous les noms des Bourbons, sur pareil entablement également supporté par des colonnes est gravé le mot FIDES.

Entre les bases des colonnes sont d'un côté le Pont-Neuf (1817) et de l'autre la Sainte-Chapelle 1871.

Enfin dans le milieu des quatre colonnes au-dessous de l'écusson fleurdelisé au bas duquel est suspendue la croix de saint Louis sont placés la biographie et les titres de HENRI CHARLES-FERDINAND-MARIE DIEUDONNÉ D'ARTOIS DUC DE BORDEAUX.

Au-dessous de la biographie et des titres on lit :

« Si la France, lasse enfin de toutes expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, « tourne vers moi ses regards et prononce « elle-même mon nom comme un gage de « sécurité et de salut, comme la garantie « véritable des droits et de la liberté de tous, « qu'elle se souvienne alors que mon bras, « que mon cœur, que ma vie, que tout est à « elle et qu'elle peut compter sur moi ! ! ! ! ! »

HENRI.

(C. BERTIN, ÉDIT., 123, rue St-Jacques Paris.)

Nous n'espérons pas que le pourfendeur des alliances s'oppose à la distribution ou colportage de cette gravure, nous ne le désirons même pas. Nous voulons la liberté pour les royalistes comme nous la voudrions pour les républicains ; de reste, nous comptons bien que cette propagande aura le même succès que le banquet de Pomiers.

M. DUCROS

Nous avons dit dans le temps, que nous avons été condamnés le 13 septembre par le tribunal de Roanne pour quelques mots sur les actes du préfet de la Loire, en vertu de l'article 31 de la loi du 10 août 1871. Donc le tribunal de Roanne est le premier de France qui a eu l'honneur d'appliquer cet article 31 en nous condamnant.

La France républicaine condamnée après nous pour un fait semblable et en vertu du même article, s'exprime ainsi :

M. Ducros ne se contente pas d'exercer sa poigne dans le département de la Loire. On sait que, suivant son expression, il vient de faire condamner la France républicaine par le tribunal de Lyon, pour avoir osé porter un regard irrespectueux sur sa sacro-sainte administration.

Il ne veut pas que le public regarde de ce côté. Sans doute il a ses raisons pour cela. Aussi fait-il poursuivre les journaux qui osent appeler l'attention sur la préfecture de la Loire. La République française se trouve, comme nous l'avons été, poursuivie sous prétexte d'appréciation d'une discussion du Conseil général.

Nous reviendrons du reste sur ces poursuites, qui ne sont au fond que des vengeances d'un préfet qui redoute la lumière et qui s' imagine bonnement que ses colères empêcheront la presse de surveiller son administration.

Nous avons dit que M. Ducros, suivant son expression, vient de nous faire condamner.

En effet, M. Ducros, qui met en mouvement les parquets, prétend également dicter aux tribunaux leur sentence. C'est ce qui ressort d'une scène assez curieuse qui s'est produite à St-Etienne le 26 août 1872.

On raconte qu'à la fin de la séance de la commission de permanence du Conseil général de la Loire, M. Ducros, furieux de voir que la commission avait fait imprimer le rapport de M. Raymond et croyant que ce rapport était déjà répandu dans la ville à plusieurs milliers d'exemplaires criaient dans un groupe : « Votre imprimerie a violé la loi, je vais le lui apprendre. Je lui ferai f... six mois de prison et deux mille francs d'amende. »

Le président, M. Grosrenaud, attiré par ces éclats de voix et par ces expressions plus que préfectorales, s'approche du groupe d'où ils partaient, il dit tranquillement au préfet écumant : « Monsieur, le rapport de M. Raymond a été imprimé par ordre de la commission de permanence, et l'exemplaire que vous avez entre les mains est précisément celui qui, selon le vœu de la loi, a été déposé à la préfecture... Vous ne ferez donc rien f... du tout. »

Cette scène, dont nous pouvons garantir l'authenticité, se passait le 24 août.

Je viens d'assister à un spectacle qui a inondé mon cœur d'allégresse ; j'ai hâte de vous en apporter le récit, chers lecteurs du *Courrier* de Roanne ; bien certain que vous partagerez ma joie.

Le clairon sonnait dans la rue Nationale ; j'ai accouru à ce bruit insolite et qu'ai-je vu ? De fiers jeunes gens portant plus fièrement encore, leur chassepot sur l'épaule, suivis d'enfants plus jeunes marchant régulièrement à pas de la suite de leurs aînés.

Des hommes mûrs marchaient en serre-files, comme de vrais officiers ou mieux comme de vieux sergents-majors. Vous avez deviné lecteurs.

Ces jeunes-gens, ces enfants étaient les élèves de notre collège ; ces hommes, leurs professeurs ou leurs maîtres répétiteurs.

Honneur et merci à maîtres et élèves !

Tel est le cri qui s'est échappé de ma poitrine.

Tous les habitants de cette patriotique cité le pousseront avec moi.

Is salueront dans ces jeunes gens et ces enfants l'espoir viril de la patrie.

La République veut, par l'instruction laïque, faire des citoyens et des soldats, de leurs enfants. Ils remercieront la République en s'attachant à elle.

Vendredi 1^{er} novembre courant, des enfants fréquentant soit les écoles des frères, soit les écoles laïques ont brisé les vitres du local dont les frères ont pris possession ce jour-là au faubourg de Clermont.

Notre étonnement a été grand. Quel a donc pu être le motif qui a poussé ces enfants n'ayant pas encore l'âge de raison à commettre cet acte de vandalisme ?

Il faut, pensons-nous, que quelque malintentionnés, quelque mauvais sujets les aient égarés au point de leur faire commettre une aussi méchante action.

Une enquête à ce sujet a été commencée, elle fera, nous l'espérons, connaître les coupables instigateurs de ces désordres en tous points regrettables et que bientôt ils seront sous la main de la justice.

CIMETIÈRE

Des altercations regrettables ont eu lieu le jour des morts, à l'entrée du cimetière, entre les visiteurs et le gardien. Nous avons entendu plusieurs personnes se plaindre amèrement de ce que le gardien avait refusé de laisser entrer des fleurs et des pots de fleurs destinés à orner des tombes ; sous le prétexte que les porteurs n'étaient pas parents des défunts et cela malgré la présence d'un ou de plusieurs parents, et disant, que lui seul avait le droit d'entretenir les tombes. Il est possible que ces contestations soient le résultat d'un mal entendu, tant d'une part que d'autre.

Pour prévenir de nouvelles scènes facheuses dans ce lieu de silence et de recueillement. Nous croyons suffisant d'avertir le Public qu'un règlement affiché à la porte du cimetière indique les obligations et les devoirs du gardien. Il doit veiller à ce qu'aucun vol, aucune dilapidation ne soient commis dans le cimetière ; c'est pour cela qu'il doit examiner et visiter avec soin tout ce qui en sort. Le cahier des charges lui attribue le droit d'entretenir les tombes aux frais des familles qui voudront l'en charger ; mais les familles peuvent, non seulement prendre ce soin elles-mêmes ; mais encore en charger qui bon leur semble, en ayant soin de lui donner une procuration écrite et visée à la mairie.

Si cela était, qu'une femme, qu'une dame, qu'une jeune fille, qu'un homme même, faisant apporter par des domestiques ou tout autre personne des objets quelques fois très lourds, ait été empêché par le gardien de les déposer à leur destination sous prétexte qu'il ne les porte pas lui-même, nous dirions que le gardien est non-seulement dans l'erreur, mais que ce maladroit court, comme on dit, son pain à coup de pierres.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LA SOLIDARITÉ

L'administration a l'honneur de prévenir les adhérents, qu'une assemblée générale aura lieu le 17 du courant à 8 heures du matin, au siège de la société, rue Saint-Honoré, maison Dufour.

ORDRE DU JOUR

1^o Lecture des procès-verbaux de l'administration.

2^o Présentation des comptes.

3^o Nomination d'une nouvelle administration.

4^o Nomination d'un gérant.

Nota : chaque adhérent recevra une lettre de convocation, ceux qui auraient été oubliés sont priés de se présenter au siège de la société où il leur en sera immédiatement remis.

Le secrétaire, GAY.

On demande un jeune homme de 25 à 30 ans connaissant l'agriculture pour gérer des propriétés : s'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur Baudinat claudius, coiffeur, rue Nationale, à Roanne, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes qui pourraient être contractées par sa femme Albertine-Constance-Eugénie Sargnon, qui a quitté le domicile conjugal.

M. Bosson professeur Suisse se propose de donner mardi 12 novembre à 7 heures le soir. — Salle du Collège une séance littéraire. — Les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, y seront interprétés ainsi que quelques belles poésies Suisses. — La Grève des forgerons. — Fais ce que dois. — Les pauvres gens. — Un fragment de l'honneur et l'argent : tels sont les principaux morceaux du programme, de plus, notre jeune professeur est Suisse ; est-il besoin de dire qu'il trouvera à Roanne accueil et sympathie.

AVIS

LA CHAMBRE SYNDICALE des Entrepreneurs de la ville de Roanne, ayant fait imprimer des SÉRIES DE PRIX pour tous les corps d'état qui concernent la construction, prévient MM. les Architectes, Entrepreneurs, Tailleurs de pierre, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Plâtriers, Serruriers, Ferblantiers, Zingueurs, Plombiers, Fondeurs et Couvreurs qu'ils trouveront chez M. Durand, libraire à Roanne, au prix de 10 francs.

Ce livre est non seulement utile aux entrepreneurs ; mais il est encore indispensable à tous ceux qui veulent faire exécuter des travaux ; avec ces SÉRIES DE PRIX, chaque propriétaire pourra se rendre compte d'avance des dépenses qu'ils vont faire et vérifier ensuite les mémoires de son entrepreneur.

COURS DE CHANT ET DE PIANO

Pour les jeunes personnes, les lundis et jeudis, par Mme CANU-ANDRÉA, élève du Conservatoire de Paris.

30, rue Nationale.

Leçons particulières. 209

Le Temps publie la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire à titre de document :

Paris, 23 octobre.

Lundi dernier, 21 courant, j'ai adressé à l'évêque de Versailles la lettre suivante :

« Monseigneur.

La papauté, non contente d'avoir prévalu contre la constitution primordiale de la société chrétienne, tendait depuis longtemps à substituer au principe du témoignage constant et universel de l'Eglise son despotisme spirituel.

« Depuis le concile de Nicée, il a été facile de suivre de siècle en siècle cette évolution du catholicisme, puissamment secondée par les ordres religieux et par la prélature romaine.

« Dans ces derniers temps même, l'école romaniste, à la suite de Bellarmin et de Ligouri, a fait dévier dans l'enseignement, d'une manière graduelle et encolée, la notion de l'autorité spirituelle, et elle vient d'aboutir à une exaltation du pontificat qui emporte le déplacement de la règle de la foi.

« Naguère encore, d'illustres et savants amis de la religion élevaient la voix contre l'envahissement des doctrines romaines, contre cette piété de faux aloi et entachée de superstition qui vient de Rome, semblable à une malaria des âmes, mais ces voix généreuses et sincères qui s'inspiraient du catholicisme de Gerson, de Bossuet, sont aujourd'hui à jamais étouffées.

« Maintenant donc que l'épiscopat entier se courbe sous le despotisme spirituel des papes de Rome, il n'y a plus de place dans les rangs de la hiérarchie, ni même dans le catholicisme, pour ceux qui sont convaincus, comme je le suis, que cette institution humaine qui n'a du christianisme que la lettre et les formules, et qui n'a pas le sens de l'avenir, ne produira désormais que deux résultats également funestes aux âmes : ignorance et superstition chez les uns ; chez les autres, l'irréligion, réaction nécessaire contre la violence faite aux esprits.

« C'est là, monseigneur, ma conviction et celle de plusieurs de vos prêtres ; et, de même que j'ai refusé de signer l'adresse où la presque unanimité du clergé de votre diocèse demandait la proclamation du pape infallible, je déclare que je parlerais contre ma foi en donnant lecture à mes paroissiens de votre dernière lettre qui porte publication des actes du concile, et je refuse d'adhérer à une semblable violation de la doctrine et du droit des consciences.

« Veuillez agréer, monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

« PAUL MARRE,

« curé d'Haravilliers.

« Haravilliers, le 20 octobre 1872. »

« J'ajoute qu'en sortant de l'Eglise de Rome, je ne fais qu'obéir à un impérieux devoir de conscience. Eclairé par l'Evangile, et reconnaissant les erreurs de l'Eglise dans laquelle j'étais prêtre, j'ai dû rompre avec l'erreur pour être plus libre de professer la vérité. Si je me sépare du pape et du catholicisme romain, cette expression infidèle et abusive de la foi, ce n'est que pour m'attacher plus fortement à Jésus-Christ. Ce n'a pas été sans de douloureux déchirements de cœur que je me suis séparé d'une paroisse qui m'était chère. Je sais la douleur que ma résolution va causer à ma famille et à

mes amis, je m'attends à être incompris, méprisé, calomnié même ; mais rien ne saurait ébranler les profondes convictions que Dieu a déposées dans mon âme.

« Agréer, etc.

« PAUL MARRE. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

DU 2 AU 9 novembre.

Mariages (2).

Boulet Claude, 32 ans, cultivateur, et Ducros Catherine, 38 ans, pelotonneuse.
Virelet Julien, 41 ans, comptable, et Gay Jeanne-Marie, 29 ans.

Naissances (13).

Charret Jean, fils de Thomas Charret, scieur de long, et de Delille Marguerite. — Barnet François, fille de Charles Barnet, tisseur, et de Barnichon Louise, tisseuse. — Naton Pierre-Marie, fils de Claude-Marie Naton, teinturier, et de Bernard Marie, tisseuse. — Bedouge Jean, fils de Louis Bedouge, tisseur, et de Chizelle Jeanne-Marie, tisseuse. — Netzer Francisque-Christien, fils de Joseph Antoine Netzer, badigeonneur, et de Fourcheotte Gabrielle. — Melin Charles, fils de Eugène Melin, marinier, et de Jayet Marguerite. — Pontille Jenny, fille de Louis-Charles-Marie-Joseph Pontille, employé de commerce, et de Jeanne Marie. — Danière Charles, fils de Claude Danière, épicière, et de Rambaud Marie, épicière. — Andard Marie, fille de Jean-Claude Andard, tisseur, et de Etiax Antoinette, tisseuse. — Piot Victor-François-Emile, fils de Jean Piot, employé au chemin de fer, et de Rézard Victorine-Eugénie. — Rouet Anne-Marie, fille de Jean-Louis Rouet, tisseur, et de Guilleton Elisabeth, tisseuse. — Deux enfants naturels.

Décès (6).

1 Enfant présenté sans vie. — Monchanin Benoît-Jean, 15 jours. — Darpeuille Constance, 2 jours. — Verger Alexandre, 6 ans. — Desfougères Eugénie, 49 ans, veuve de Ségot Jean. — Fradin Barthélemy, 24 jours.

MERCURIALE

	St-Pourçain. 2 Nov.	Roanne. Vend. 8
Froment, 1 ^{re} q. d. déc.	4 60	4 50
Froment, 2 ^e qualité.	4 42	4 40
Froment, 3 ^e qualité.	» »	4 30
Seigle, 1 ^{re} qualité...	2 47	2 40
Seigle, 2 ^e qualité...	» »	2 25
Seigle, 3 ^e qualité...	» »	2 15
Orge, double décal...	2 43	2 00
Avoine.....	1 30	1 20
Haricots.....	» »	4 40
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	52 00	54 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	50 »	51 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	» »	49 00
Pain de luxe, le kil...	» »	» 50
Pain blanc.....	00 38	» 40
Pain de ménage.....	00 33	0 36
Foin, les 100 kil.....	» »	4 50
Paille.....	» »	2 50
OEufs la douzaine...	» »	» »
Beurre le kilog.....	» »	» »

Pour tout ce qui doit être signé
Le gérant, V. CARTAY

Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

SALLE DU COLLÈGE

Mardi 12 novembre, Séance littéraire

DONNÉE PAR

M. BOSSON

Professeur suisse

Interprétation de nos grands maîtres. Le programme sera varié par quelques poésies humoristiques suisses et récits comiques du meilleur goût.

Ouverture des Bureaux à 7 heures du soir.

Prix d'entrée : { Premières, 2 fr.
 { Secondes, 1 »

CHEMINS DE FER TURCS

Vienne, 25 octobre 1872.

La question des chemins de fer est plus que jamais à l'ordre du jour. Le gouvernement autrichien vient de concéder à plusieurs maisons de banque un réseau important. De nombreuses lignes sont à l'étude.

Je ne vous parlerai pas de la ligne Czernowitz-Lemberg-Jassy, bien qu'il soit fait grand bruit de cette affaire. Mais elle n'offre, sans doute, pour vous qu'un intérêt secondaire.

Il n'en est pas de même du projet de concession au gouvernement hongrois de la partie des lignes du Sud-Autrichien-Lombard, située en Hongrie. La Compagnie devait recevoir, a-t-on dit, une somme de 240 millions de francs pour cette cession. Mais, aujourd'hui, les négociations sont à peu près rompues. Il paraît décidé que la Compagnie gardera ses lignes.

Notre bourse s'occupe aussi beaucoup des chemins de fer turcs. Ces chemins, qui se relient au réseau autrichien, sont destinés à exercer sur notre commerce une grande influence. Le trafic de l'Orient atteindra des proportions considérables. Nos relations avec Constantinople, forcément bornées à présent, acquerront toute leur importance le jour où cette capitale sera mise en communication directe et rapide avec Vienne. On ne peut s'empêcher de regretter que, pour notre exposition qui doit s'ouvrir l'année prochaine, la ligne de Novi à Constantinople ne puisse être terminée. Mais, malgré l'activité avec laquelle sont poussés les travaux, la mise en exploitation de cette grande artère n'aura pas lieu avant quelques années.

La construction du réseau s'exécute simultanément par le gouvernement ottoman et par la Société de construction des chemins de fer turcs.

Pour l'exploitation, le gouvernement turc s'est arrêté au parti le plus sage en confiant son réseau à une Société spéciale appelée Compagnie générale d'Exploitation constituée au capital de 50 millions de francs, sous le patronage des principales maisons de notre place et de Paris.

Cette Société doit exploiter les lignes que lui livrera le gouvernement Ottoman ; elle paiera à celui-ci une redevance annuelle kilométrique de 8,000 francs, ce qui représente au total environ 18 millions de francs. En outre, elle partagera avec lui l'excédant des produits kilométriques au-delà de 22,000 francs.

Grâce à ce système, le Gouvernement, sans avoir à s'occuper d'une exploitation toujours laborieuse en ses débuts, va toucher des revenus importants, à l'aide desquels il pourra faire face aux charges des Obligations qu'il a créées pour construire les lignes.

Ces Obligations, comme vous le savez, sont au nombre de 1,980,000.

Elles rapportent un intérêt annuel de 12 francs, sont remboursables à 400 francs par voie de tirages au sort effectués tous les deux mois, et jouissent de primes considérables dont les principales sont de 600,000 fr., 400,000 fr., 300,000 fr. et 200,000 fr.

Au dernier tirage du 1^{er} octobre, c'est un cafetier, nommé Angelo, bien connu à Constantinople, où il demeure, rue de Péra, qui a gagné la première prime. On en a beaucoup parlé à Vienne, une grande partie des obligations des chemins de fer turcs ayant été souscrites sur cette place. Le prochain tirage aura lieu le 1^{er} décembre.

Ces titres donnent lieu, chaque jour, à des négociations suivies. Ils sont fort appréciés du public, non pas seulement à cause des avantages exceptionnels puisque le prix actuel produit 8 1/2 0/0 abstraction faite des chances de lots qu'ils présentent, mais aussi et surtout à cause de la sécurité qu'ils offrent. Ils constituent, en effet, de vrais titres de rente sur l'Etat ottoman. Le gouvernement Turc a publié, dans une déclaration formelle, qu'il est le débiteur direct et unique des porteurs d'Obligations. Ce ne sont donc pas seulement les produits des chemins de fer que ceux-ci ont pour gage ; comme tous les créanciers du Gouvernement, ils ont pour garantie tous les revenus libres du pays. Et comme la situation financière de la Turquie tend de plus en plus à s'améliorer, on est certain que les Obligations des chemins de fer turcs sont une valeur de premier ordre.

De là l'extrême faveur dont ces titres jouissent chez nous. D'ailleurs, ce n'est pas à Vienne seulement qu'ils sont recherchés. Sur tous les marchés où ils se traitent, ils sont l'objet de demandes quotidiennes, qui sont destinées, dans un délai rapproché, à porter ces Obligations bien au-dessus des cours où nous les voyons. C'est ainsi qu'à Amsterdam, à Genève, à Constantinople, et sur votre grand marché de Paris, on signale des achats importants.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(ANONYME)

57, rue Taibout, à Paris,
Succursale, à Saint-Etienne, 3, rue du Grand-Moulin.

Intérêts sur les sommes versées en compte courant :

Chèques à disponibilité, 3,65 0/0, soit un centime par jour.
Comptes courants de 30 jours à 4 mois 4 1/2 0/0
Bons { de 4 mois à 8 mois . . . 50/0
à intérêts { de 8 mois à 1 an . . . 6 0/0

ELLE DÉLIVRE DES CHÈQUES SUR TOUTES LES VILLES DE FRANCE

PRÊTS ET AVANCES SUR TITRES.

Paiement de tous coupons.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Arbitrage.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs. — Escompte et recouvrement des effets de commerce sur la France et l'étranger.

Le Président du Conseil d'Administration,
N. LEFEBVRE-DURUTLE, G. O.

Ancien ministre du commerce et des travaux publics.

58

A LOUER A LA TOUSSAINT L'HOTEL DU CENTRE

ET SES DÉPENDANCES

Situé rue des Bourrasnières, à Roanne

Cet établissement sera loué soit comme Hôtel, soit comme Magasin.

S'adresser à M. PERRICHON, confiseur, ou à M. DARCON, entrepreneur à Roanne. 124

A LOUER DE SUITE VASTE MAGASIN

Et dépendances

Situé rue Neuve-des-Bourrasnières, 12

S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux. 110

A VENDRE OU A LOUER UNE GRANDE MAISON

Située rue St-Jean 63, en face de la rue BEL-AIR

APPARTEMENT BOURGEOIS COMPLET

Vastes Magasins. — Cours. — Ecuries. — Remises.

S'adresser pour traiter au docteur COUTARET, rue de la Gare, à Roanne. 27

THE BERARD
La Boîte
Le plus agréable des Purgatifs
Guérissant Migraines, Coliques, Maux de Tête, purifiant le Sang et facilitant la digestion.
SE TROUVE
DANS TOUTES LES PHARMACIES

AGENCE DE PUBLICITÉ

J. MALIGNON,

14, rue Tupin, à Lyon.

AFFICHAGE GÉNÉRAL

Ville, banlieue et toute la France.

Annonces dans les journaux

Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile.

Piège, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très modérés.

Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc., etc.

Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon. 75

A vendre à l'amiable EN GROS OU EN DÉTAIL

Avec entrée en jouissance de suite
Un joli

VIGNERONAGE

Situé à Villerest, près la Fouillouse

Belle Maison

D'HABITATION ET D'EXPLOITATION

Hangar, Cellier, Caves, Pressoir et Cuve.

VUE MAGNIFIQUE

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et visiter les lieux à M. BALAY, agent de ventes à Roanne, rue Nationale, 2, ou à M. PRUD'HON, rue de la Gare 180

Plus de Mercure!!

Les Dragées Balsamiques, toniques et réparatrices sont infailibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessie, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco, contre timbre-poste, retour au courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

Maison J. MONTROUSSIER. - Droguerie

A. JACQUES aîné AU ROANNE

SUCCESSION GRIFFON 86, rue Nationale, 86

BENZINE INODORE

rectifiée à l'éther.

Ce nouveau procédé pour rectifier la Benzine, permet de l'employer pour lever toutes sortes de taches sur les étoffes les plus délicates, les gants de peau et l'orfèvrerie.

Prix du flacon : 60 centimes.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de
Russie
1 M^{re} d'Or. 3 M^{res} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

Préparé par R. CRUCCO, chimiste, breveté s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE, 11. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

DÉPOT 168

chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

PATE
Bronchites, Gripes,
Toux sèches,
Catarrhes,
Rhumes.
1,25
CODEINE-TOLU
Dr. Zed
Dans les Pharmacies.
22, rue Drouot PARIS

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND de Colmar
VIOLAND (Haut-Rhin)
VIOLAND Alsace
VIOLAND actuellement
VIOLAND à Montrouge
VIOLAND près Paris
VIOLAND

Amica des Vagabonds
CÉLÈBRE VULNÉRAIRE
Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc.
FLACONS DE 1, 2, et 3 fr.
Coton Hémostatique pour arrêter instantanément toutes les hémorragies
L'ETUI 2 fr.

Injection sans rival pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE)
5 fr. LE FLACON
Sirop d'Aïrolles contre la diarrhée, dysenterie des enfants principalement.
1 fr. 50 LE FLACON

Pâte Pectorale Alsacienne La plus efficace de toutes les Pâtes
1 fr. 50 LA BOITE

Thé Purgatif rafraîchissant est pris sans répugnance, purge lentement et sans colique
1 fr. 20 LA BOITE

The Vulnérable dépuratif et laxatif dit Conservateur de la santé
1 fr. 25 LA BOITE

Essence de mélisse composée Pour faire soi-même l'eau bien supérieure à celle dite des Curmés
5 fr. LE FLACON

VENTE EN GROS

VIOLAND

Au Grand Montrouge, près Paris.

AVIS

L'étude de M. HELLE, notaire à Roanne, successeur de M^{re} Dumont, est transférée place St-Etienne, n° 6, maison Poyet-Broy.

CHARBON

Des mines de Saint-Laurent-en-Brionnais, près la Clayette (Saône-et-Loire).

Ce charbon est flambant, il convient pour toutes les usines et pour le chauffage domestique.

S'adresser à M. Obé, ingénieur à St-Laurent-en-Brionnais, (Saône-et-Loire). 214

A VENDRE

MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTONNE

S'adresser à l'Imprimerie.

PLUS DE HERNIES

Guerison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire (notice) à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues ; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province, Étranger.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS. 188